



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E171452

VALABLE JUSQU'AU 13/04/2026

ÉDITÉ LE 15/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2001

Forme juridique : SARL

Capital : 213 600

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS RC438631079

Siret : 438 631 079 00029

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3260510

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 172032212Z001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 172032212Z001

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Raison sociale : KANTEM

263 AVENUE DE LA LIBERATION
72000 LE MANS

Téléphone : 02 43 85 11 11

Portable : 06 23 12 76 03

Site Internet : www.kantem.fr/

E-mail : contact@kantem.fr

Responsabilité légale :
POTTIER GERALD GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	14/04/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/04/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/04/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	25/05/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	25/05/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	25/05/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	25/05/2023
o Ventilation mécanique	25/05/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.